

Le 16 mars 2018

[Traduction]

Taxe sur le carbone

M. Higgs : Monsieur le président, vous avez tout à fait raison. Après l'expression de sentiments cordiaux par les deux côtés de la Chambre et la reconnaissance du travail formidable accompli par les gens des deux côtés de la Chambre qui partent maintenant, le tout témoigne, je pense, de l'ampleur de la contribution que nous pouvons véritablement apporter à la province.

De toute façon, je vais aller droit au but. Hier, le ministre de l'Environnement a informé la Chambre que le mécanisme de tarification du carbone du gouvernement Gallant « n'est pas une nouvelle taxe ». Cela concorde avec la déclaration, en décembre dernier, de la ministre fédérale, portant que ce mécanisme ne crée pas une nouvelle mesure incitative pour réduire la pollution par le carbone. Cela signifie que le mécanisme adopté par le gouvernement Gallant n'est pas et ne sera pas acceptable pour Justin Trudeau, et le premier ministre de la province le sait. Celui-ci peut-il prouver le contraire? Le premier ministre provincial acceptera-t-il d'écrire une lettre à la ministre fédérale McKenna pour demander une décision sur son mécanisme de tarification du carbone d'ici au 1^{er} août, avant le début officiel de la campagne électorale?

[Original]

L'hon. M. Gallant : À mon tour, je veux remercier nos sept collègues qui ne seront pas candidats en septembre ; nous leur souhaitons la meilleure des chances. Les autres chefs de partis politique à la Chambre et moi-même ferons certainement nos discours tout à l'heure, et je suis convaincu que nous allons les mentionner tous et toutes. Cependant, je veux tout de même le souligner au début de la période des questions.

Évidemment, de notre côté de la Chambre, nous remercions énormément nos collègues libéraux pour le travail qu'ils ont fait au sein de notre caucus. Il y a aussi ceux qui ont fait partie du Cabinet. Bien sûr, nous souhaitons la meilleure des chances aux deux parlementaires du côté de l'opposition qui ne seront pas candidats aux prochaines élections. Elles sont aussi des personnes très compétentes, et nous leur souhaitons la meilleure des chances.

La question des changements climatiques est une des plus importantes à laquelle est confrontée l'humanité. C'est une des questions les plus importantes à laquelle est confrontée notre génération. Oui, nous avons un plan, avec au-delà de 100 mesures que nous allons entreprendre pour combattre les changements climatiques. Cela inclut un mécanisme pour mettre en place une tarification du carbone qui fonctionne pour les gens du Nouveau-Brunswick.



[Traduction]

M. Higgs : La question consistait à savoir si l'affirmation du ministre de l'Environnement concorde ou non avec la déclaration de la ministre fédérale. Le fait est que l'affirmation du ministre de l'Environnement ne concorde pas. La ministre fédérale dit que le mécanisme ne crée pas une nouvelle mesure incitative pour réduire la pollution par le carbone. Voici la question. Le mécanisme du gouvernement Gallant n'est pas et ne sera pas acceptable pour Justin Trudeau, et le premier ministre de la province devrait le savoir. Celui-ci peut-il prouver le contraire?

Le premier ministre acceptera-t-il d'écrire une lettre à la ministre fédérale McKenna et de demander une décision sur son mécanisme de tarification du carbone d'ici au 1^{er} août, avant le début officiel de la campagne électorale? Les gens de la province ont le droit de savoir. Le gouvernement actuel reporte-t-il la question jusqu'après les élections? Les gens ont le droit de savoir quelles mesures le gouvernement fédéral prendra et quel mécanisme sera acceptable. Le premier ministre écrira-t-il la lettre à la ministre fédérale? Merci.

L'hon. M. Gallant : Les changements climatiques sont le défi le plus important avec lequel la génération actuelle est aux prises. Ils représentent le défi le plus important qui se pose à l'humanité. Nous devons tous intervenir et faire plus, et c'est pourquoi notre gouvernement a mis en place un plan d'action pour combattre les changements climatiques, comportant plus de 100 mesures que nous prendrons pour que nous fournissions notre part d'efforts dans la province. Une de ces mesures est effectivement de tarifier le carbone.

Nous avons indiqué très clairement depuis le début que nous tarifierions le carbone d'une façon qui tient compte des défis, des réalités et de l'économie du Nouveau-Brunswick. Nous avons mis en place un plan qui visera à faire payer aux grandes entreprises, aux grandes sociétés et aux grandes industries leur juste part. Nous l'avons mis en place de telle sorte que les consommateurs n'auront pas à payer plus. Je demande au chef de l'opposition d'appuyer notre mécanisme et de tenir tête au gouvernement fédéral avec nous pour que le plan aille de l'avant au cours des prochaines années.

M. Higgs : Je pense que je viens d'entendre que le plan est sans incidence sur les recettes. Le premier ministre a dit : « de telle sorte que » les gens du Nouveau-Brunswick « n'auront pas à payer plus ». Le premier ministre clarifierait-il la déclaration? Cela signifie-t-il que la taxe sur le carbone n'augmentera aucunement les coûts pour les consommateurs? Cela signifie-t-il que les consommateurs de la province ne constateront aucune répercussion de la taxe sur le carbone et que le plan proposé par le gouvernement actuel est effectivement sans incidence sur les recettes, conformément à l'intention initiale? Merci beaucoup.

L'hon. M. Gallant : Peu importe à quel point le chef de l'opposition prétend avoir pris quelqu'un en défaut ici, il est très clair — et il a été très clair depuis un bon bout de temps — que nous avons mis en place un mécanisme de tarification du carbone qui fonctionnera pour l'économie du Nouveau-Brunswick. Au moyen de ce mécanisme, nous verrons à ce que les



industries, les grandes industries, paient leur juste part. Nous disons cela depuis le début, et c'est toujours le cas aujourd'hui.

Cela dit, il n'y aura pas d'augmentation du prix sur le carbone en ce qui concerne les consommateurs. La raison, c'est que nous avons déjà augmenté la taxe sur l'essence et la taxe sur le carburant diesel dans la province. Nous en avons déjà une qui est plus élevée que celle de l'Alberta. Une autre raison pour laquelle nous avons mis en place le plan, c'est que, en fait, nous atteignons déjà nos cibles pour 2030. Ce n'est pas le cas au Manitoba, par exemple. Nous sommes aussi fiers d'un autre aspect de notre plan, soit de l'élimination graduelle du charbon d'ici à 2030, étant donné que nous avons le soutien approprié de toutes les parties prenantes. Ce n'est pas le cas en Nouvelle-Écosse. Nous sommes à l'avant-garde en ce qui concerne nos efforts de lutte contre les changements climatiques.

Le président : Le temps est écoulé.

M. Higgs : Il est agréable d'entendre le premier ministre admettre enfin de nouveau que nous atteignons actuellement nos cibles pour 2030. Il est bien de l'admettre, mais cela s'est fait attendre longtemps.

Ensuite, il y a la taxe sur le carbone et le rajustement qui y a été apporté, en ce sens que 37 millions provenant de notre taxe sur l'essence seront utilisés pour l'application de la formule de la taxe sur le carbone — 37 millions. Toutefois, le ministre de l'Environnement aurait dit que la nouvelle taxe sur le carbone rapportera 200 millions. J'aimerais savoir d'où proviendra la différence au cours des prochaines années. S'il s'agit de 200 millions et que nous n'obtenons pour le moment que 37 millions au moyen de la taxe sur l'essence, quel est le plan? Merci.

(**M. Bernard LeBlanc** prend le fauteuil à titre de vice-président.)

L'hon. M. Gallant : Je ne pense pas que le chef de l'opposition a écouté ce qui s'est dit pendant la période des questions au cours des dernières semaines. D'abord, lorsque nous avons eu un débat sur le mécanisme de tarification du carbone il y a de cela des semaines, voire des mois déjà, j'ai dit très clairement que nous étions très fiers d'avoir déjà atteint nos cibles de 2030 au chapitre de la réduction des émissions.

En fait, si le chef de l'opposition avait écouté pendant la période des questions qui s'est déroulée il y a des mois, il nous aurait entendu dire que, parce que nous avons déjà atteint notre cible de 2030 au chapitre de la réduction des émissions, parce que nous avons déjà une taxe sur l'essence et une taxe sur le carburant diesel qui sont plus élevées que celles de l'Alberta, par exemple, qui est la province que le gouvernement fédéral a retenue pour élaborer son filet de sécurité, et parce que nous nous sommes engagés à éliminer graduellement le charbon d'ici à 2030 si nous obtenons de toutes les parties prenantes le soutien nécessaire, contrairement à la Nouvelle-Écosse, nous croyons que le plan que nous avons mis de l'avant, y compris le mécanisme de tarification du carbone, est la bonne approche pour le Nouveau-



Brunswick et sera accepté par le gouvernement fédéral. Grâce à ce plan, nous obtiendrons des résultats, et la tarification du carbone se fera d'une façon qui tient compte de notre économie.

M. Higgs : Nous n'avons pas eu de réponse. Les déclarations sont contradictoires. Les déclarations faites par le ministre de l'Environnement sont contradictoires, car il est question d'une taxe sur le carbone de 200 millions. Nous avons eu des explications concernant 37 millions de la somme en question, mais un grand écart subsiste. Il y a encore une fois un élément manquant du fait que toute l'histoire n'est pas racontée, ce qui a manifestement été une caractéristique du gouvernement actuel.

Étant donné que la ministre — la ministre fédérale — a dit que le mécanisme ne crée pas une nouvelle mesure incitative pour réduire la taxe sur le carbone, si les règles fédérales sont imposées, le premier ministre sait-il comment la proposition fédérale, si elle est imposée, se répercutera sur le Nouveau-Brunswick par rapport aux autres provinces qui ont élaboré leur propre plan? Merci.

(Le président reprend le fauteuil.)

L'hon. M. Gallant : Il est clair que le chef de l'opposition n'a pris le temps de lire aucune documentation qui explique le mécanisme. Il n'a pas profité de l'occasion pour nous écouter pendant la période des questions et écouter les explications ou il n'a pas profité de l'occasion pour lire la loi que nous avons adoptée à l'Assemblée législative. Le fait de rediriger la taxe sur l'essence permettra avec le temps d'augmenter la somme, non seulement parce que nous voulons nous assurer qu'il ne s'agit pas juste d'une taxe sur l'essence qui freinera en partie notre comportement en matière de consommation et d'émissions, mais aussi parce que nous voulons investir davantage chaque année dans d'autres initiatives, telles que l'efficacité énergétique, qui nous aideront à combattre les changements climatiques dans la province.

Chaque question que le chef de l'opposition a posée a été rendue publique. Les réponses ont été rendues publiques. Le chef de l'opposition n'a manifestement pas fait ses devoirs ou il les a faits, mais n'en tient pas compte et essaie de réaliser des gains politiques aujourd'hui pendant le dernier jour de séance de l'Assemblée législative. Je peux vous dire que nous prenons au sérieux notre rôle dans la lutte contre les changements climatiques et que nous procéderons d'une façon qui tient compte de l'économie du Nouveau-Brunswick.

M. Higgs : Faire diversion et détourner le débat. Dois-je alors croire, selon la déclaration, que les 200 millions qui proviendront supposément de la formule de taxe sur le carbone viendront de notre taxe sur l'essence? Cela signifie-t-il que l'argent sera détourné des collectivités et des routes —auxquels il était destiné — et intégré dans une formule qui alimentera les recettes générales du gouvernement? Est-ce le plan? Nous percevons actuellement 37 millions et, au cours des prochaines années, advenant la réélection du gouvernement actuel, la somme passera à 200 millions selon une formule qui retire de l'argent destiné aux collectivités et aux routes rurales. Est-ce le plan?



L'hon. M. Gallant : Je dois dire qu'il est ironique d'entendre le député d'en face parler du besoin d'investir dans les routes rurales. Il s'agit de quelqu'un qui a sabré le budget du ministère des Transports et de l'Infrastructure lorsqu'il était ministre des Finances et de quelqu'un qui ne cessait de prendre la parole ici à l'Assemblée législative pour nous donner des leçons sur nos investissements dans l'infrastructure. Qu'il ait l'audace de prendre la parole et de maintenant prétendre qu'il veut que nous investissions dans les routes rurales, c'est un peu fort.

Heureusement, depuis son arrivée au pouvoir, notre gouvernement a investi de façon stratégique dans notre infrastructure pour créer des emplois, veiller à ce que les entreprises disposent des routes et des ponts nécessaires pour acheminer leurs produits et services vers les marchés mondiaux et à ce que les gens puissent se déplacer en sécurité dans notre province. Je suis content d'annoncer à l'Assemblée législative que nous avons signé hier avec le gouvernement Trudeau une entente au titre de laquelle nous investirons 673 millions de fonds fédéraux dans l'économie et dans l'infrastructure de la province au cours des 10 prochaines années.

M. Higgs : Les 200 millions constituent le chiffre fourni par les parlementaires d'en face. Ce n'est pas mon chiffre. C'est le chiffre des gens d'en face, et ils ne peuvent fournir des explications que pour les 37 millions, car le reste provient d'un plan mythique qui s'étend bien au-delà de 2019. Après tout, le programme en entier a été reporté jusqu'après les élections. Les gens d'en face ont-ils obtenu un engagement du gouvernement fédéral? Où se trouvent les 160 millions dont la provenance n'est pas révélée?

Il y a des déclarations contradictoires. Le ministre de l'Environnement a dit qu'il s'agissait d'une taxe sur le carbone de 200 millions, et le premier ministre ne peut fournir des explications que pour les 37 millions. Il y a 160 millions quelque part d'autre. Est-ce la surprise prévue pour 2019, à supposer que le gouvernement actuel forme de nouveau le gouvernement? Espérons que non.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Nous avons été très clairs quant au fait que nous avons une taxe sur l'essence et les carburants qui est déjà plus élevée que celle de l'Alberta, la province que le gouvernement fédéral a utilisée pour déterminer le seuil permis pour toutes les provinces pour ce qui est du mécanisme qui sera utilisé pour mettre en place une tarification du carbone.

Je veux répéter que nous avons pris un engagement. Par essence, nous sommes d'accord avec ce que le député d'en face essaie de dire : Nous avons pris l'engagement d'investir davantage dans des programmes qui vont nous aider à combattre les changements climatiques et à en atténuer l'impact. Nous faisons cela pour les raisons suivantes : Cela va nous aider à créer des emplois, à stimuler l'économie et à faire en sorte que le Nouveau-Brunswick joue son rôle avec le Canada afin de combattre les changements climatiques, le défi le plus important auquel est confrontée l'humanité en ce moment.



Soins de santé

M. Higgs : Je me suis engagé à examiner l'entente pour le Programme extra-mural, que ce gouvernement a signé avec Medavie, pour m'assurer que les gens du Nouveau-Brunswick obtiennent les meilleurs services possible pour leur argent. Toutefois, les données qui sont récemment devenues publiques concernant Ambulance Nouveau-Brunswick me font croire que ce n'est pas le cas. Le premier ministre avait-il les données d'Ambulance Nouveau-Brunswick avant de signer l'entente avec Medavie?

L'hon. M. Bourque : Cela me fait plaisir de me lever à la Chambre pour répondre à cette question, parce que, effectivement, en ce qui concerne les données d'Ambulance Nouveau-Brunswick, il arrive de temps à autre que les ambulances soient hors service ; cela arrive. Y a-t-il eu une augmentation? Oui, il y a eu une augmentation. Toutefois, il ne faut pas exagérer les choses comme le fait l'opposition, étant donné que, d'une part, nous considérons que, 97 % du temps, les ambulances sont sur les routes comme elles doivent l'être. D'autre part, qu'est-ce qui est le plus important? Est-ce le fait qu'elles soient hors service ou le fait que le contrat et les temps doivent être respectés? La bonne nouvelle est celle-ci : Les obligations contractuelles sont respectées au-delà de 97 % du temps.

[Traduction]

M. Higgs : Je vais reposer la question. Je me suis engagé à examiner le contrat de services extra-muraux que le gouvernement actuel a conclu avec Medavie, pour m'assurer que les gens du Nouveau-Brunswick obtiennent les meilleurs services possible pour leur argent. Les données que nous avons reçues et qui sont devenues publiques concernant Ambulance Nouveau-Brunswick me font croire que nous ne recevons pas les meilleurs services. Le premier ministre avait-il les données d'Ambulance Nouveau-Brunswick avant de conclure le marché avec Medavie? Merci.

L'hon. M. Bourque : Je peux essentiellement donner la même réponse dans l'autre langue. Nous reconnaissons que des unités paramédicales sont parfois hors service. Cela arrive. Je pense que c'est ce à quoi le chef de l'opposition fait allusion. Oui, il y a eu une légère augmentation au cours de la dernière année, mais, lorsque nous examinons l'ensemble des données, nous voyons que les unités sont en service 97 % du temps.

Ce qui est encore plus important... Il ne s'agit pas du fait que les unités paramédicales sont en service ou non. Il s'agit du fait que les obligations contractuelles sont respectées, c'est-à-dire que les unités paramédicales arrivent dans les délais prescrits, et c'est ce qui arrive. Près de 97 % du temps, les unités arrivent à temps sur les lieux. Les obligations contractuelles sont respectées. Honnêtement, les unités font un travail fantastique.



Système de justice

M. B. Macdonald : C'est typique du gouvernement Gallant : Il refuse de reconnaître le problème et ne saura jamais le régler. Une légère augmentation? Ce n'est pas une légère augmentation, 55 %.

Une autre question dont les parlementaires du côté du gouvernement ne semblent pas se soucier est un cas qui a été mis au jour. Une femme a été appréhendée à Fredericton. Les employés de la province l'ont transportée à Miramichi. La femme n'a jamais vu de juge. Elle a été remise en liberté à Miramichi et s'est fait dire qu'elle devait se débrouiller pour rentrer chez elle à partir d'une station-service. Par ses actions, la province a pris une personne vulnérable, l'a mise dans une situation encore plus vulnérable et l'a mise dans une situation comportant un grand potentiel de préjudices. Aussi, on me dit qu'il ne s'agit pas du seul cas du genre à survenir dernièrement.

On me dit aussi que, auparavant, des billets d'autobus étaient donnés aux personnes dans une telle situation pour qu'elles puissent rentrer chez elles et que le gouvernement actuel a mis fin à la pratique. Ma question s'adresse au premier ministre. Est-ce vrai? Quelle est la directive à cet égard, et que fait la province pour que les personnes qu'elle a prises en charge ne soient pas exposées à un risque plus grand?

[Original]

L'hon. M. Landry : Comme vous le savez, nous ne pouvons pas discuter d'un cas particulier dans une situation semblable à ce que mentionne le député. Ce que je peux vous dire par exemple, c'est que, lorsqu'une personne est transférée d'un établissement correctionnel à un autre, nous fournissons le transport pour des raisons compréhensibles. Toutefois, lorsque vient le temps de quitter un établissement correctionnel, il revient à la personne de s'organiser. Par contre, les agents qui travaillent dans les établissements correctionnels ne laissent pas sans ressource les personnes qui sont libérées. Ils vont essayer de les aider pour voir si des organisations ou des programmes communautaires de la région ou bien des membres de la famille peuvent faire quelque chose pour aider cette personne à rentrer chez elle. Lorsqu'un cas comme celui-ci arrive au sein de notre ministère, je remercie le député d'en face de le porter à mon attention ; je regarderai ce que nous pouvons faire pour que cela n'arrive pas de nouveau à l'avenir.

[Traduction]

M. B. Macdonald : Je suis content que le ministre prenne la question en considération, mais je dirais que le premier ministre est responsable de ses ministres. Nous avons vu une tendance à faire fi des problèmes et à manifester une arrogance totale à l'égard de ces problèmes. Les gens d'en face ne s'en occupent pas.

Nous avons un ministre de la Santé qui ne semble pas se soucier de savoir si les ambulances sont disponibles ni où et quand elles le sont. Nous avons un ministre des Familles et des Enfants



qui ne semble pas être au courant ou se soucier de la fréquence où la province respecte son obligation de visiter les familles dont elle a la charge. Nous avons une ministre des Aînés et des Soins de longue durée qui ne sait pas combien de pensionnaires des foyers de soins spéciaux figurent sur la liste des délinquants sexuels et qui semble penser qu'une telle situation est correcte. Maintenant, nous avons un ministre de la Justice, que j'aime bien personnellement, qui nous dit malheureusement que c'est correct que nous amenions des personnes là-bas et que nous les laissons se débrouiller pour rentrer chez elles.

Quand le premier ministre fera-t-il preuve de leadership à cet égard? Verra-t-il au moins à ce que les personnes prises en charge par la province rentrent chez elles en toute sécurité?

[Original]

L'hon. M. Landry : Le député d'en face me connaît bien ; comme je l'ai dit, ce sont des éléments que nous allons regarder pour voir ce que nous pouvons faire dans de tels cas. Cela dit, je ne peux parler de cas particuliers.

Nous faisons allusion à des problèmes comme celui-ci : Disons qu'une personne signale le 911 et demande des services d'ambulance. Elle se rend ainsi à l'hôpital ; la personne malade arrive à l'urgence, et, deux heures plus tard, le médecin traitant sur place lui donne la permission de s'en aller à la maison. Ce n'est pas le système d'ambulance qui va rapporter cette personne à la maison. Cette dernière doit trouver elle-même un moyen de s'en aller à la maison.

Je veux seulement faire le lien entre les services disponibles. Les services existent de cette façon depuis des années. Ce que j'ai dit, c'est que, en fin de compte, ce sont des choses qui arrivent dans tous les ministères. Ce sont des cas isolés, et je vais m'assurer que cela n'arrive plus à l'avenir.

[Traduction]

M. B. Macdonald : Je ne peux croire que la réponse du gouvernement consiste à composer le 911. Lorsque nous accordons des pouvoirs à un gouvernement, nous nous attendons à ce qu'il n'abuse pas de tels pouvoirs. Nous nous attendons à ce qu'il se soucie de nos personnes les plus vulnérables. Lorsque le gouvernement prend des personnes en charge ou sous sa garde, nous nous attendons certainement à ce que celles-ci puissent rentrer chez elles sans subir d'autres préjudices. Le gouvernement Gallant faillit à son devoir. Il laisse tomber les gens qui attendent une ambulance lors d'une urgence. Il laisse tomber des enfants pris en charge. Il laisse tomber les personnes qui sont dans nos foyers de soins spéciaux. Il est temps de renverser la situation.

Le premier ministre nous assurera-t-il au moins que, lorsque la province prend des personnes sous sa garde, celles-ci rentreront chez elles en toute sécurité et nous assurera-t-il que sa directive, lorsqu'il les va les chercher et les amène quelque part d'autre, n'est pas de composer le 911?



[Original]

L'hon. M. Landry : J'ai essayé d'expliquer la situation à mon collègue d'en face. Les gens ne sont pas nécessairement obligés de signaler le 911. Lorsque nous signalons ce numéro, c'est parce que nous voulons obtenir les services d'une ambulance, de la police ou autres.

Il n'en demeure pas moins que, lorsque vient le temps de quitter un établissement correctionnel, comme je l'ai dit préalablement, la direction de ce dernier offrira à la personne qui sort de prison la liste des références pour la région, que soit les services communautaires ou les personnes à voir pour un logement. Il y a aussi la famille, si la personne en a. Le but est d'essayer de voir ce qui peut être fait pour aider la personne qui doit quitter la prison.

Je l'ai dit et je vais le répéter : Le député d'en face me connaît ; si je dis que je vais porter plus attention à des problèmes comme celui-là à l'avenir, il sait que je vais le faire.

[Traduction]

Foyers de soins spéciaux

M. Steeves : Ces derniers jours, nous avons pris connaissance d'un processus de sélection qui permet à des délinquants sexuels de cohabiter avec d'autres personnes dans des foyers de soins spéciaux et nous avons appris que ce processus peut en fait entraîner une tragédie, puisqu'une personne vivant dans un foyer de soins spéciaux a été agressée sexuellement. La ministre des Aînés et des Soins de longue durée aurait-elle l'obligeance d'expliquer le processus d'enquête qui s'amorce après un tel incident?

L'hon. M^{me} Harris : Ma priorité absolue, à titre de ministre des Aînés et des Soins de longue durée, est de veiller à ce que nous fassions tout en notre pouvoir pour assurer la sécurité des personnes âgées et des pensionnaires, que ce soit chez eux, dans des foyers de soins spéciaux ou dans des foyers de soins. La réalité, c'est que nous n'exigeons pas de vérification des antécédents criminels de pensionnaires possibles dans les foyers de soins spéciaux. Cela n'a été la pratique d'aucun gouvernement antérieur, et ce n'est pas le cas actuellement au Nouveau-Brunswick ni, à notre connaissance, dans aucune autre administration.

Hier, une députée a demandé des renseignements. J'ai demandé à mon personnel de recueillir ces renseignements, et, sous réserve de la mesure législative sur la protection de la vie privée, nous transmettrons certainement les renseignements aux parlementaires d'en face. Comme je l'ai dit, nous sommes certainement au courant et nous faisons notre possible pour assurer la sécurité dans tous les foyers que nous avons au Nouveau-Brunswick.

M. Steeves : Comme ma question portait toutefois sur le processus d'enquête, je vais donc demander plus de détails. Voici ma question : La ministre a-t-elle depuis rencontré l'Association des foyers de soins spéciaux du N.B., l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick ou le ministère de la Justice, y compris les services des shérifs, les agents de libération



conditionnelle et les travailleurs sociaux de première ligne, pour voir si les professionnels en question auraient des idées sur des changements possibles qui permettraient d'éviter qu'un incident du genre se reproduise? A-t-elle rencontré les organismes et ministères mentionnés?

L'hon. M^{me} Harris : Nous rencontrons continuellement toutes les parties prenantes qui relèvent de Développement social. Nous rencontrons certainement tous les divers groupes en question. Personnellement, je les ai rencontrés, et mon personnel rencontre continuellement ces groupes lui aussi. J'ai rencontré le défenseur des aînés. J'ai avec lui une politique de la porte ouverte, selon laquelle il peut venir à Développement social en tout temps pour travailler avec nous et proposer des suggestions.

Nous devons nous rappeler que nous avons la responsabilité de fournir des soins à toutes les personnes qui en ont besoin, peu importe leur statut social, leur situation économique ou leurs antécédents. Nous continuerons de veiller à ce que nous fassions tout en notre pouvoir et que nous fournissions les meilleurs soins possible dans l'environnement le plus sûr et sécuritaire. Comme je l'ai dit, nous sommes très disposés à écouter et à apprendre, et nous continuerons de fournir d'excellents services ici au Nouveau-Brunswick.

M. Steeves : Oui, il y a manifestement une responsabilité de fournir des soins en l'occurrence. C'est ce que nous demandons : la responsabilité de fournir des soins. Selon la ministre, un examen des administrations a montré que la directive est conforme aux pratiques exemplaires et qu'aucun changement ne s'impose. Or, savez-vous quoi? En raison de l'obligation de fournir des soins, des changements s'imposent dans une telle situation.

Voici ma question à la ministre : Depuis l'année dernière, depuis que l'incident a été mis au jour, combien d'options la ministre et son personnel ont-ils envisagées avant de décider que la directive actuelle correspond à ce qu'il y a de mieux? La ministre a mentionné avoir rencontré le défenseur des aînés. Elle n'a pas mentionné les agents de libération conditionnelle, les travailleurs sociaux de première ligne, les services des shérifs, Justice et les autres ministères, l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick ni l'Association des foyers de soins spéciaux du N.B. Combien de personnes la ministre a-t-elle rencontrées avant de décider que la directive actuelle correspond à ce qu'il y a de mieux?

L'hon. M^{me} Harris : Je prends ma responsabilité très au sérieux, et je rencontre les gens régulièrement. Je rencontre continuellement les parties prenantes et je suis une personne très ouverte, m'assurant de faire le meilleur travail que je peux.

Je ne peux prendre la parole aujourd'hui à la Chambre, et nul autre parlementaire ne peut le faire non plus, pour dire qu'aucun crime ne sera commis dans la province. Le ministère du Développement social prend très au sérieux sa responsabilité de fournir un environnement sûr et sécuritaire. Chaque nouveau pensionnaire qui emménage dans un foyer de soins spéciaux fait l'objet d'une évaluation. Cette évaluation comporte l'obtention de renseignements sur les antécédents médicaux et sociaux pour que le responsable du foyer dispose des renseignements sur les besoins du client, le comportement et les exigences en matière de soins. Il ne faut pas



perdre de vue que, oui, des incidents se produisent parfois. C'est très malheureux, et j'en suis très désolée. Toutefois, je tiens à dire au député que nous avons un groupe de gens formidables qui dirigent nos foyers de soins spéciaux et qu'ils font un excellent travail ici dans la province.

Le président : Le temps est écoulé.

Écoles

M. Fitch : Deux ou trois semaines passées, j'étais dans le nouveau restaurant italien au coin de la rue Church et du chemin Mountain. De là, je pouvais voir mon alma mater, la Moncton High School. Comme vous le savez très bien, l'école était à vendre pour 1 million, et il a été rapporté dans les médias que Dick Carpenter ou son entreprise familiale l'avait achetée. Je me demande si le ministre des Transports et de l'Infrastructure pourrait faire le point sur l'achat et la vente en question, à savoir si la vente est conclue et quels seraient les détails concernant les modalités de cette vente.

L'hon. M. Fraser : Je veux remercier le député d'en face de la question. Il s'agit d'un édifice historique très important dans le Grand Moncton. Nous avons travaillé très fort pour obtenir un marché. Le promoteur qui a signé une lettre d'offre a demandé une prorogation pour continuer d'exercer une diligence raisonnable. Nous avons fourni une telle lettre de prorogation pour que le promoteur puisse faire preuve de diligence raisonnable. Nous avons hâte de travailler avec lui et avec la collectivité pour que l'édifice soit remis en état et fasse partie du Grand Moncton pendant de très nombreuses années. Bien sûr, une des choses que notre gouvernement a dites, c'est que nous sommes déterminés à investir dans l'infrastructure, et l'édifice constitue un autre élément d'infrastructure important dans notre province. C'est pourquoi, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons travaillé avec diligence sur le dossier afin d'obtenir un résultat très positif.

M. Fitch : Le ministre pourrait-il être un peu plus précis? Je sais que le terrain de jeu, qui s'étend sur trois coins de rue le long de la rue Church, ne faisait pas partie de la convention d'achat-vente initiale ni de la proposition initiale. Ce terrain a-t-il été inclus et ajouté comme incitatif pour conclure le marché? Si c'est le cas, les modalités appropriées ont-elles été suivies pour l'aliénation de biens de la Couronne?

Je sais que j'essaie de combiner deux questions en l'occurrence. Toutefois, le ministre nous dirait-il si des améliorations ont été apportées à la Moncton High School, telles que la réparation du toit? Ces améliorations ou le chauffage pendant la période des Fêtes ou l'hiver — des coûts payés par les contribuables — seront-ils ajoutés au prix d'achat? La province garantira-t-elle un prêt afin de permettre à la personne nommée d'acheter l'édifice?

L'hon. M. Gallant : Je veux juste signaler deux choses au sujet de la question. D'abord, c'est l'ancien gouvernement conservateur qui a abandonné tout espoir que la Moncton High School demeure dans la collectivité et continue de jouer son rôle historique dans le centre-ville de



Moncton, lequel est très important. C'est notre gouvernement qui s'est assuré de faire le nécessaire pour que l'édifice continue de contribuer au tissu social et à l'économie de Moncton.

Je veux juste dire que notre gouvernement s'est concentré sur les priorités des gens du Nouveau-Brunswick. Grâce à notre plan de croissance économique pluriannuel, nous investissons afin de stimuler l'économie et créer des possibilités d'emploi pour que nos jeunes demeurent ici et que nos gens reviennent ici. Nous investissons dans nos plans d'éducation de 10 ans, nous investissons dans nos programmes sans précédent pour rendre les universités et les collèges plus accessibles et abordables et nous investissons de façon stratégique pour réduire les temps d'attente et améliorer l'accessibilité et la qualité des soins de santé pour toutes les familles du Nouveau-Brunswick.

Le président : Le temps prévu pour la période des questions est écoulé.

